

PROJET EOLIEN DU GRAND CHANOIS

Commune de Naives-en-Blois – Mercredi 8 juin 2022

Commission éolienne n°1

Léa LEMERCIER

Chef de projets éoliens Grand Est

lealemercier@groupevaleco.com

06 44 30 84 68

Cyprien BOURGET

Chargée de Développement Territorial Eolien Est

cyprienbourget@groupevaleco.com

07 50 69 96 38

Gaspard JULIER

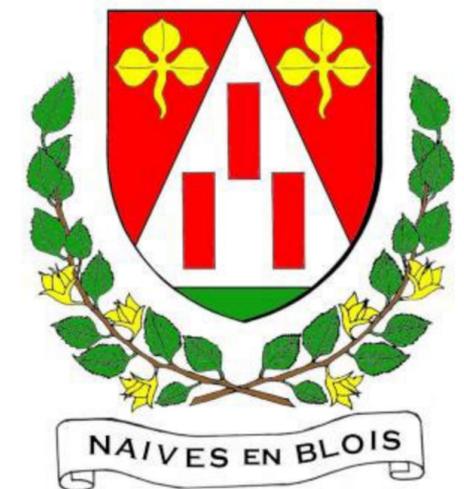
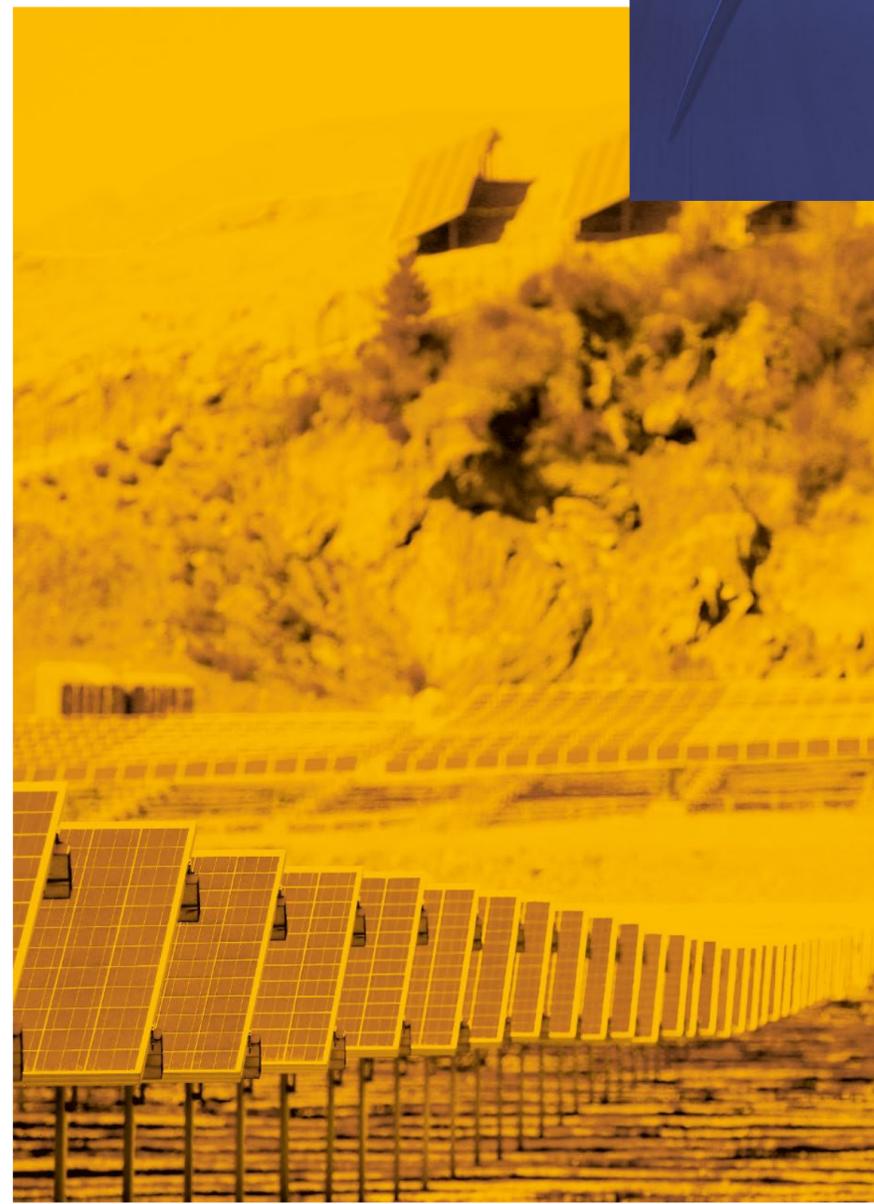
Assistant Chef de projets éoliens Grand Est

gaspardjulier@groupevaleco.com

Guillaume CALLET

Assistant Chargé de Développement Territorial Eolien Est

guilleumecallet@groupevaleco.com



SOMMAIRE



01

COMMISSION
ÉOLIENNE



02

RAPPELS ET ACTUALITÉS
DU PROJET



03

ATELIER : CHOIX
DES POINTS DE
PHOTOMONTAGES



04

ÉTAPES À VENIR





01

COMMISSION ÉOLIENNE

COMMISSION EOLIENNE DU PROJET DU GRAND CHANOIS

OBJECTIFS DE LA COMMISSION

- Assurer la représentation de l'ensemble des **acteurs impliqués** dans le projet
- Entretenir un lien et une **dynamique** entre les membres de l'instance créée
- Permettre un **travail efficace** de manière régulière
- Accélérer et légitimer les plans d'actions et prises de **décisions**

MODALITÉS

- Animation par l'équipe projet & **participation** de tous
- **Fréquence** des réunions de plus ou moins 4 mois (juin, octobre, janvier..), en fonction des étapes franchies par le projet
- **Formats des réunions variables** : échange « tour de table » sur les actualités du projet, organisation d'ateliers de travail pour répondre à une ou plusieurs problématiques, etc.

LES PARTICIPANTS

Membres du conseil municipal	M. VAUTHIER Daniel
	M. STADELMANN Éric
	M. MARCHAL Romain
	M. VAUTHIER Barnabé
	Mme GENTER Sandrine
Représentants du porteur de projet : VALECO	M. BOURGET Cyprien
	Mme LEMERCIER Léa
	<i>Autres représentants VALECO (M. JULIER Gaspard, M. CALLET Guillaume)</i>

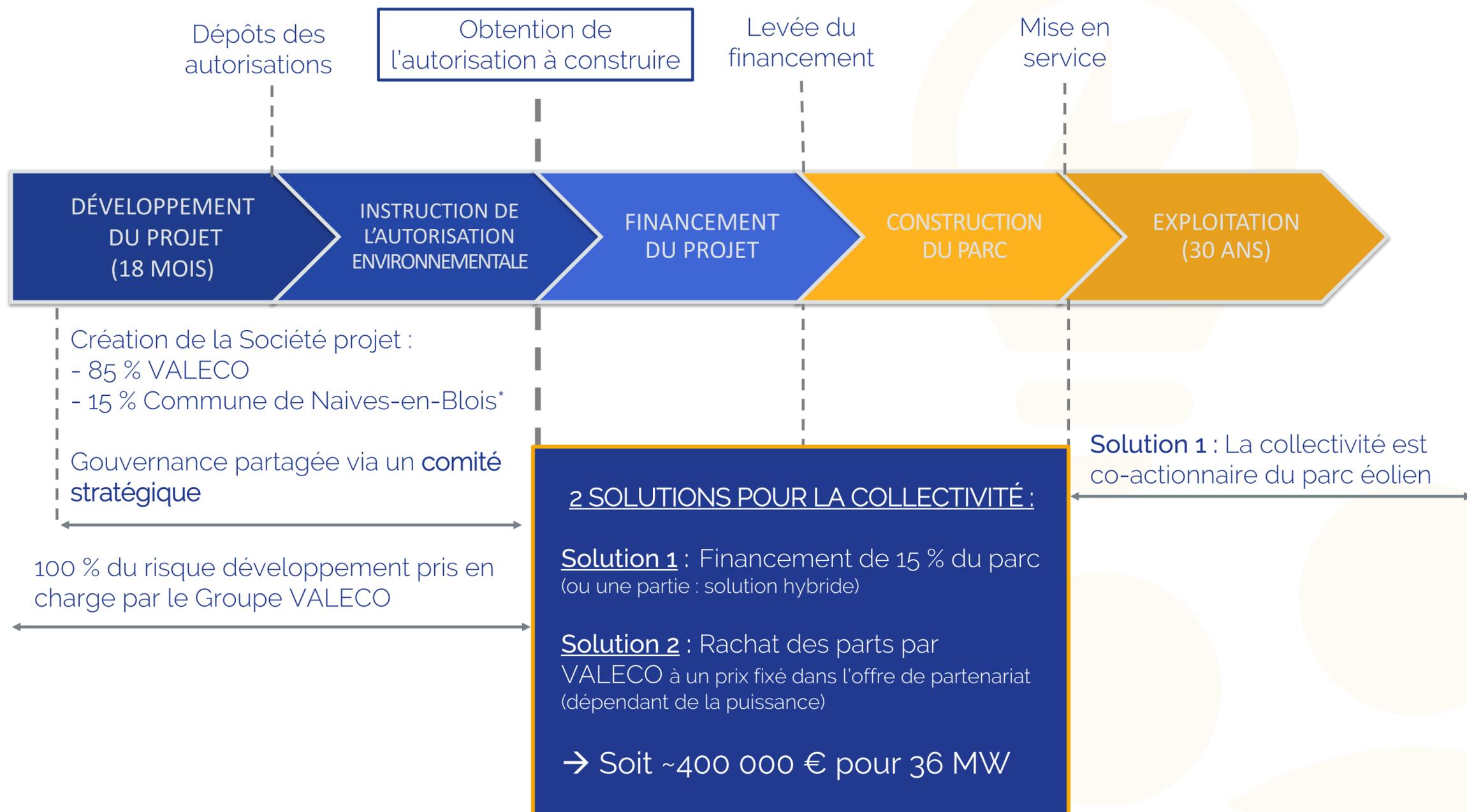
Réunion à chaque étape du projet pour valider les grandes décisions (gabarit, implantation, accès, financement ...)



RÔLE DÉCISIONNEL : COMITÉ STRATÉGIQUE & ACTIONNARIAT

PBE

« La participation des acteurs du territoire (collectivités, citoyens et/ou autres acteurs territoriaux type SEM) à la gouvernance du projet sera proposée à la collectivité selon les modalités présentées dans l'offre de partenariat, et ce dès la phase développement, à travers la signature d'une convention de partenariat et la création d'un **comité stratégique** dans lequel le territoire aura la moitié des représentants. Les décisions y seront prises à la majorité des trois quarts. »



*jusque 15% sans prise de risque par la commune

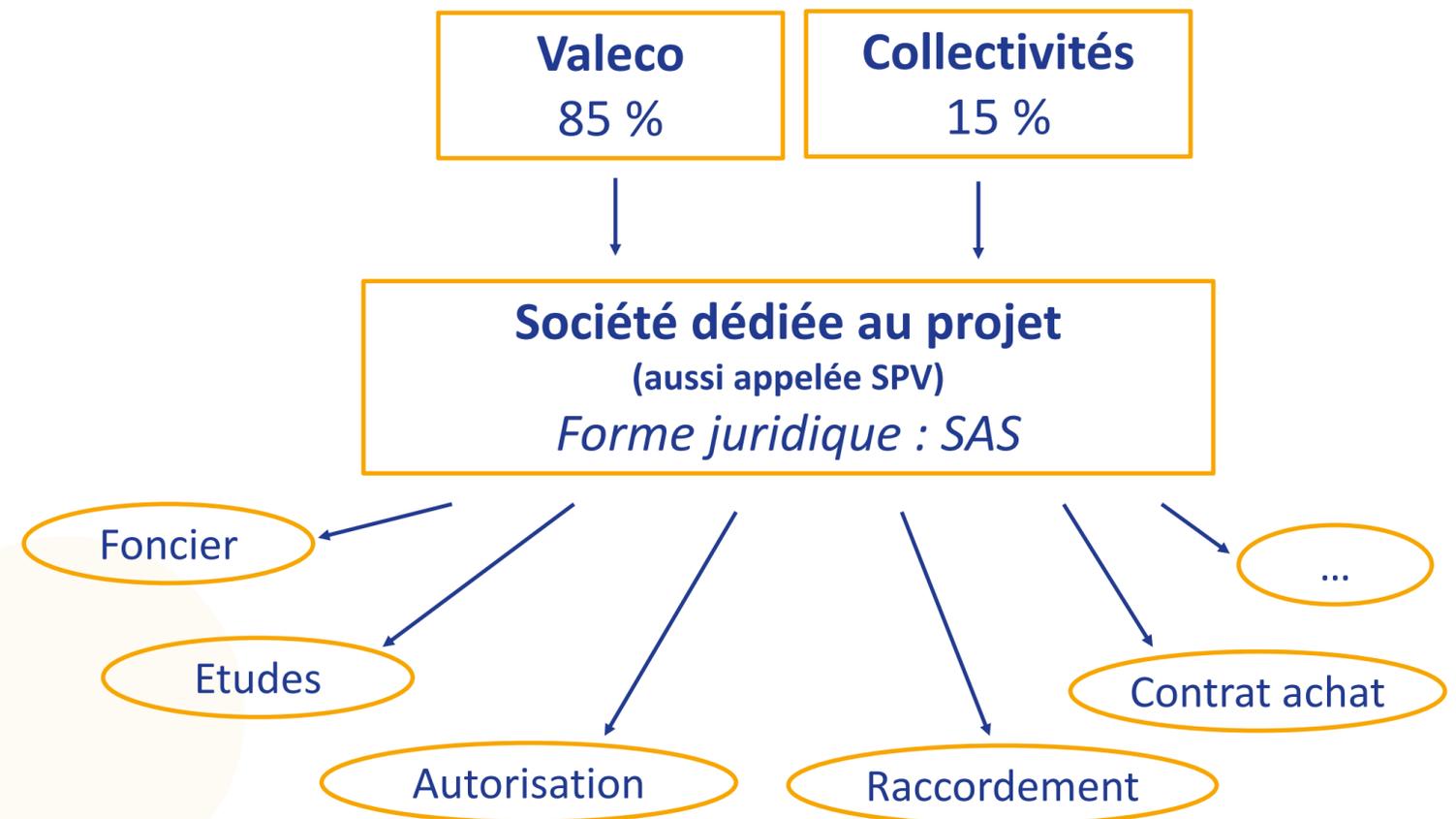
RÔLE DÉCISIONNEL : COMITÉ STRATÉGIQUE & ACTIONNARIAT

COMITÉ STRATÉGIQUE :

- Création d'un comité de 4 membres :
 - 2 membres désignés par la commune de Naives-en-Blois
 - 2 membres désignés par VALECO
- Commune de Naives-en-Blois co-décisionnaire sur l'ensemble des décisions stratégiques :
 - Validation de l'implantation du projet avant le dépôt de l'Autorisation
 - Le nombre d'éoliennes et leur hauteur
 - La distance des éoliennes aux habitations
 - Le gabarit maximum des éoliennes (à savoir la taille et la puissance envisagées)
 - Les mesures environnementales et paysagères
- Décisions prises à l'unanimité dans le respect d'un quorum fixé au $\frac{3}{4}$ des membres. Le Comité Stratégique ne pourra valablement délibérer que si trois-quarts (3/4) de ses membres sont présents ou représentés.

2 membres de la commission éolienne pourraient être désignés pour faire partie du comité stratégique

PROJET PUBLIC-PRIVÉ (PROJET PARTICIPATIF)





02

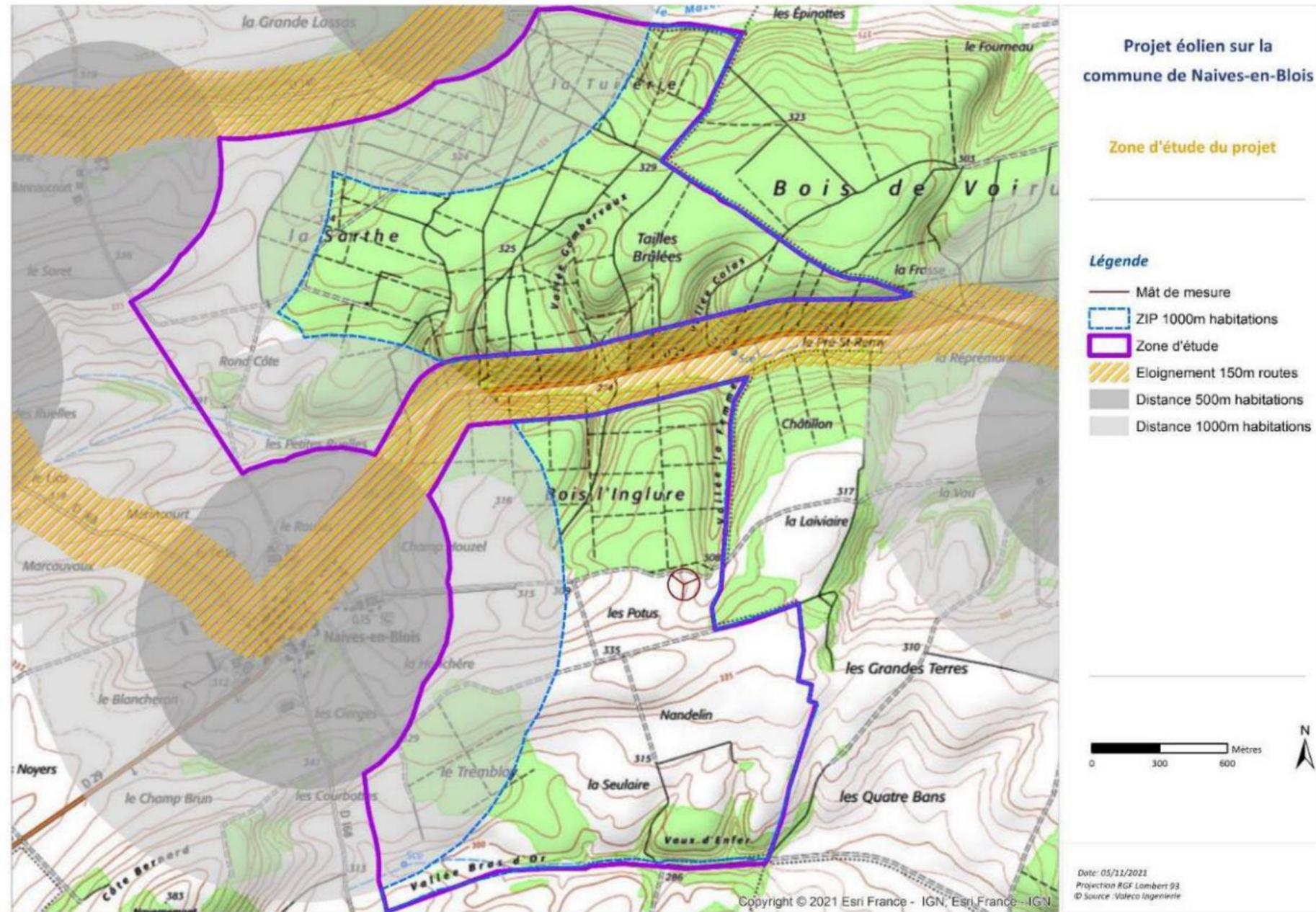
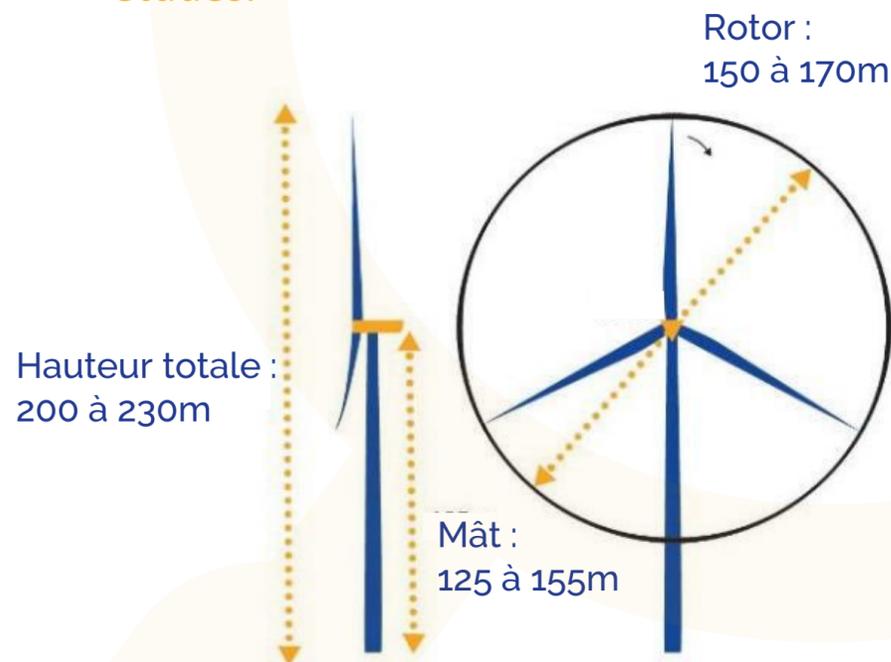
RAPPELS ET ACTUALITÉS DU PROJET

GABARIT DU PROJET

➤ Sélection d'une zone d'étude sur Naives-en-Blais respectant les différentes contraintes techniques du territoire.

➤ Bois communaux & parcelles agricoles privées

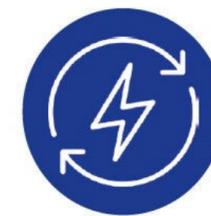
➔ Chiffres donnés à titre indicatif et affinés tout au long du projet en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et en fonction du résultat des études.



6
éoliennes



~6MW
Puissance unitaire



80 000 MWh/an
Production envisagée*



17 400 foyers
Alimentés hors chauffage**

* Hypothèse d'un projet de 6 éoliennes de 36MW au total
** Consommation moyenne d'un site résidentiel en 2019 : 4597kWh (CRE)

ÉTUDES EN COURS ET À VENIR

INSTALLATION D'UN MÂT DE MESURE

➤ Mesure de la force, la vitesse et la direction des vents. Réalisation des écoutes chiroptères en altitude. La durée moyenne des campagnes de mesure sur mât haubané est de 18 mois. **Installé en janvier 2022.**

ÉTUDES ÉCOLOGIQUES

➤ Identification des impacts potentiels : prospections de terrain menées durant 1 an (décembre 2021 -> décembre 2022) par des écologues sur tous les taxons (avifaune, chiroptères, petite faune et flore). Prescription de mesures d'évitement, réduction et compensation (séquence ERC) adaptées. **Dossier de défrichage à réaliser.**

ÉTUDES PAYSAGÈRES

➤ Étude des perceptions visuelles et analyse des sensibilités patrimoniales et touristiques. Choix des points depuis lesquels effectuer des **photomontages** et évaluation de l'impact sur le paysage environnant une fois l'implantation déterminée.

ÉTUDES ACOUSTIQUES

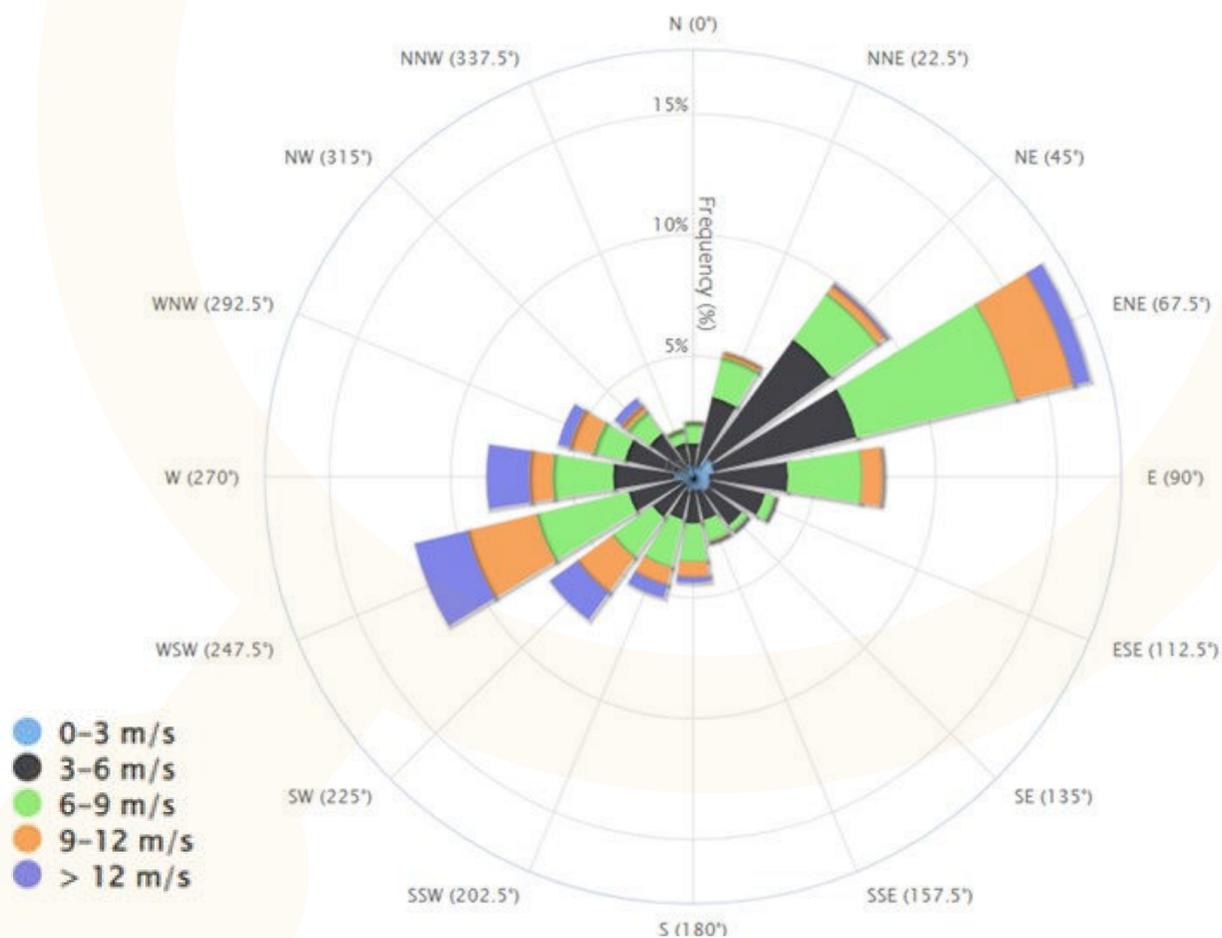
➤ Points de mesure retenus autour du site (habitations les plus proches et exposées aux vents dominants) pour évaluation du bruit ambiant. Simulations numériques une fois l'implantation déterminée



ACTUALITÉS DU PROJET

🌀 RÉSULTATS DES MESURES DE VENT

➤ Ci-dessous la rose des vents mesurée par les instruments du mât depuis janvier



📄 STATISTIQUES DU BLOG PROJET

➤ Données de fréquentation :

- la page d'accueil a été vue 56 fois
- la page actualités du projet a été vue 35 fois

➤ Dernière actualité en date, partage du site internet info-eolien.fr pour répondre au mieux aux questions de tous

➤ Rappel de l'adresse internet du blog : <https://blog.groupevaleco.com/parceoliendugrandchanois>

LES ACTUALITÉS

22 avril 2022

Site Info Eolien !

Pour répondre au mieux à toutes vos questions, le site Info Eolien est désormais consultable : info-eolien.fr



31 janvier 2022

Installation du mât de mesures

L'installation du mât de mesures est terminée !

Un panneau de la Déclaration Préalable et un panneau informatif ont respectivement été mis devant la parcelle accueillant ce mât, au lieu-dit "Les Potus". Pour rappel, il est prévu pour une durée d'environ 18 mois.



Rappel des chiffres clés du projet



6

éoliennes maximum



+/- 6 MW de puissance unitaire



80 000 MWh production annuelle



17 400 foyers alimentés hors chauffages



40 000 tonnes de CO2 évitées par an dans l'atmosphère

Ces données varient selon le nombre d'éoliennes et leur puissance unitaire ainsi que les bases de calculs. Elles sont ici calculées pour un projet de 36MW, en considérant 2,22 personnes et une consommation de 4 597 kWh par foyer, et 500 gCO₂/kWh évités par l'énergie éolienne (ADEME 2017).

Pourquoi développer l'éolien terrestre ?

Depuis de nombreuses années, la France est engagée dans un processus de transition énergétique qui s'appuie principalement sur le développement des énergies renouvelables. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'atteindre un objectif de décarbonation de la production énergétique dans un contexte d'urgence climatique.

Cet objectif est consacré par la loi à l'échelle nationale puis décliné sur le territoire. La région Grand Est s'est fixé pour objectif en 2050, 100% de la consommation régionale issue des énergies renouvelables. Le dernier rapport de RTE, filiale d'EDF et gestionnaire du réseau de transport électrique national, publié en octobre 2021, présente différents scénarios sur le futur énergétique français à l'horizon 2050. Ce rapport indique que parmi tous les scénarios envisagés, la production d'électricité éolienne devra être multipliée à minima par 2,7 d'ici cette date.

Pourquoi un projet sur votre territoire ?

De nombreuses contraintes techniques et environnementales (armée de l'air, radars, biodiversité, UNESCO...) limitent les zones potentielles au développement éolien. La sélection des zones d'études résulte alors d'une recherche d'espaces a priori propices à l'éolien et au sein desquels le niveau de contrainte est limité.

A l'issue de cette analyse, Valeco a identifié sur la commune de Naives-en-Blois une zone d'étude pertinente pour le lancement d'une expertise complète et approfondie (études sur les volets naturel, paysager et acoustique) afin d'envisager l'implantation future d'un parc éolien. Ces expertises, constituant le dossier d'étude d'impact (parmi autres analyses : milieu physique, humain, social...), feront l'objet d'une instruction sur plusieurs mois par les services de l'Etat avant d'être mises à la disposition du public dans le cadre d'une enquête publique.

Valeco

Valeco, fondé à Montpellier, étudie, construit et exploite des parcs éoliens et photovoltaïques depuis plus de 20 ans. Présent de la conception des projets à leur démantèlement, Valeco a mis en service et exploite à ce jour 194 éoliennes et 37 parcs solaires. Valeco a rejoint EnBW en 2019. Acteur majeur des énergies renouvelables en Allemagne et en Europe, EnBW est détenu à majorité par des acteurs publics avec comme principal actionnaire la région allemande du Bade-Wurtemberg et l'entreprise d'électricité allemande OEW, un syndicat intercommunal.

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien du Grand Chanois ?

<https://blog.groupevaleco.com/parceoliendugrandchanois>

Léa LEMERCIER, Chef de projets - lealemercier@groupevaleco.com
30,32 avenue du Général Leclerc - 92 100 Boulogne Billancourt

Cyprien BOURGET, Chargé de développement territorial - cyprienbourget@groupevaleco.com
29, rue Louis de Broglie - 21 000 Dijon



VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Bédart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946
Impression : Bien Encré - 12 Rue des Grandes Varennes, 21 121 Ahuy - Ne pas jeter sur la voie publique

Lettre d'information n°2 • Juin 2022

COMMUNE DE NAIVES-EN-BLOIS (55)

PROJET ÉOLIEN DU GRAND CHANOIS

Madame, Monsieur,

Il vous a été communiqué en début d'année 2022 le début des études liées à un projet éolien sur la commune de Naives-en-Blois (55) porté par la société Valeco. Cette 1ère lettre d'information vous présentait la société, la zone d'étude, le calendrier prévisionnel et les chiffres clés du projet, ainsi que l'installation à venir d'un mât de mesure (fin janvier 2022).

Dans ce 2ème courrier, nous vous expliquons plus en détails l'objectif et le contenu des expertises qui permettent de dresser un bilan complet des enjeux et des sensibilités locales qui conditionneront la faisabilité du parc :

- ▶ **L'expertise naturaliste** : investiguer et recenser, sur une année complète, les espèces présentes sur et autour de la zone d'étude et analyser leur comportement. L'évaluation des enjeux ainsi produite permet d'éviter les zones sensibles dans la conception du projet. Sont étudiés : les oiseaux, les chauves-souris, la flore et la petite faune.
- ▶ **L'étude paysagère** : dresser les enjeux paysagers et patrimoniaux autour de la zone d'étude, à des échelles proches et éloignées, évaluer les incidences potentielles du projet et orienter sa conception pour une meilleure intégration dans l'environnement local. La production de photomontages complète l'analyse.
- ▶ **L'expertise acoustique** : évaluer les caractéristiques de l'environnement acoustique et déterminer le niveau d'incidence sonore attendu du projet. Il s'agit de garantir le respect de la réglementation en vigueur dans l'intérêt des riverains du futur parc.
- ▶ **L'expertise gisement de vent** : analyser les données météorologiques disponibles via l'installation d'un mât de mesure de vent (servant également à mesurer l'activité des chauves-souris avec des microphone à ultrasons).

Nous vous souhaitons une bonne et agréable lecture,

Léa LEMERCIER, Chef de projets
Cyprien BOURGET, Chargé de développement territorial



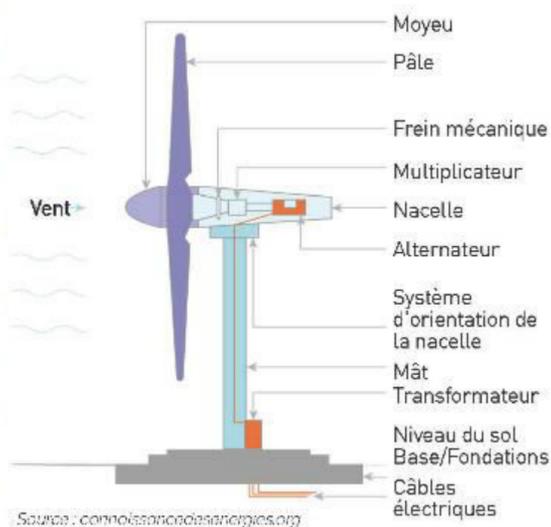
L'énergie éolienne, ça fonctionne comment ?

Un parc éolien est composé de plusieurs éoliennes ; un ou plusieurs postes de livraison électrique ; des liaisons électriques et de télécommunication (systématiquement enterrées) ainsi que de chemins d'accès.

Une éolienne transforme l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, puis en électricité. Le vent fait tourner les trois pales qui elles-mêmes font tourner le générateur de l'éolienne. Le générateur transforme ensuite cette énergie mécanique en électricité, qui est ensuite injectée sur le réseau électrique.

Les évolutions technologiques ont permis d'améliorer la performance des éoliennes installées sur le territoire national, avec des ouvrages éoliens d'une taille supérieure à ceux installés il y a quelques années mais permettant de diminuer le nombre d'éoliennes implantées.

Ainsi, alors que depuis les 10 dernières années la taille des éoliennes a augmenté de 17%, leur capacité de production a augmenté de 200%.



Focus • L'étude du milieu naturel



Avant d'implanter un parc éolien, une étude est réalisée sur la faune et la flore présente sur la zone d'étude et aux alentours. Le bureau d'étude Biotopie a été missionné par Valeco pour réaliser cette étude à Naives-en-Blois.

Elle sera conduite de décembre 2021 à décembre 2022 de manière à observer la biodiversité pendant les quatre saisons. L'ensemble des observations réalisées sur le territoire sont complétées par les données bibliographiques issues des associations naturalistes locales. Ces données composent ce qu'on nomme l'état initial.

Cet inventaire exhaustif éclaire sur les enjeux et sensibilités du site vis à vis de l'éolien et alimente les réflexions sur la conception du projet (nombre, hauteur, positionnement des ouvrages éoliens) qui pourront avoir lieu au début de l'année 2023.

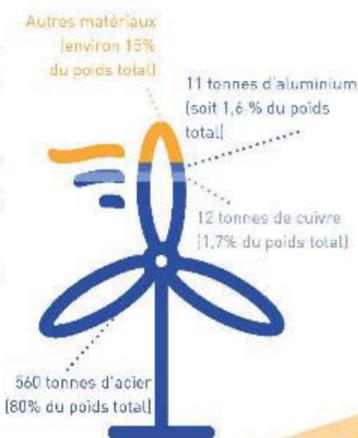
Une fois l'implantation définitive du projet éolien déterminée, le bureau d'étude entamera la seconde phase de l'étude réglementaire sur le milieu naturel, qui consiste à qualifier les risques d'impacts sur l'environnement et définir les mesures adéquates pour réduire ces risques (par exemple, l'évitement des périodes de reproduction des espèces pour la réalisation du chantier).

Quel recyclage pour les éoliennes ?

Aujourd'hui la loi* impose que 90% du poids d'une éolienne soit recyclé ou réutilisé. Cet impératif est porté à 95% pour 2024 et la filière éolienne travaille sur un objectif de 100% de recyclabilité.

Seules les pales d'éoliennes sont difficilement recyclables à ce jour mais les innovations technologiques permettent d'envisager que ce sera prochainement réalisé.

* Arrêté du 22 juin 2020



Aujourd'hui, l'Etat se sécurise par la constitution d'une garantie financière dont il a lui-même défini le montant par arrêté.



Mais à l'avenir, les coûts de démantèlement seront entièrement couverts par la valorisation des matériaux.

Focus • L'étude du milieu paysager



Une étude est également réalisée sur le paysage alentours du projet. Elle prend en compte le relief, le patrimoine culturel et touristique et les différents sites patrimoniaux (monuments historiques, sites classés, UNESCO...). Le bureau d'étude ATER Environnement a été missionné par Valeco pour réaliser cette étude à Naives-en-Blois.

Des premières investigations de terrain au printemps 2022 permettront de dresser l'état initial, comprenant des recommandations pour la conception du projet éolien (réflexions prévues début 2023) ainsi que la proposition d'une liste de points représentatifs du paysage depuis lesquels il serait pertinent de réaliser des photomontages. La campagne de photographies depuis ces points est prévue pour l'automne 2022.

Une fois l'implantation définitive du projet éolien déterminée, le bureau d'étude pourra réaliser un carnet de photomontages en simulant les éoliennes sur les photographies précédemment prises. Ces photomontages permettront entre autres de qualifier les risques d'impacts sur le paysage et définir les mesures adéquates pour réduire ces risques (par exemple, la plantation de haies ou d'arbres depuis certains points de vue pour masquer en partie les éoliennes).

Focus • L'étude du milieu acoustique

Une étude est enfin réalisée sur le milieu acoustique et l'impact du bruit généré par les éoliennes. Le bureau d'étude acoustique auquel Valeco fera appel pour réaliser cette étude reste encore à définir.

Une campagne de mesures est prévue à l'automne 2022. D'une durée de 2 à 4 semaines, elle consiste en la pose de microphones au niveau des habitations les plus proches autour de la zone d'étude pour évaluer le bruit de fond, en l'absence du bruit des éoliennes. Ces mesures composeront l'état initial.

Une fois l'implantation définitive du projet éolien déterminée et le type d'éolienne pressentie connu, le bureau d'étude pourra se baser sur la fiche technique des éoliennes pour superposer par simulation le bruit qu'elles génèrent au bruit de fond précédemment mesuré. L'émergence (modification du niveau de bruit de fond induite par l'apparition d'un bruit particulier comme celui des éoliennes) est alors définie et doit respecter les seuils acoustiques fixés par la réglementation. Si les critères réglementaires sont dépassés, des plans de bridage (limite la vitesse de rotation des pales, voire arrêt) seront définis. A noter qu'une nouvelle campagne de mesure est réalisée dans les quelques mois suivant la mise en service du parc le cas échéant. Si besoin, un nouveau plan de fonctionnement peut être proposé.

Niveau de bruit ambiant (incluant le bruit de l'installation)	Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22h	Emergence admissible pour la période allant de 22h à 7h
Supérieur à 35 dB(A) ¹	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dB(A)	Installation conforme	

¹ dB(A) signifie «décibel pondéré A». La pondération A permet de prendre en compte la sensibilité de l'oreille humaine (en accordant plus de poids aux fréquences les mieux perçues par l'Homme).



03

ATELIER : CHOIX DES POINTS DE PHOTOMONTAGES

MÉTHODOLOGIE ETUDE PAYSAGÈRE

➤ Élaboration du projet paysager en association avec un architecte paysagiste :

- Définition des aires d'étude (éloignée, rapprochée, immédiate)
- Étude des perceptions visuelles (zones d'influence, aspect compact, etc.)
- Analyse des sensibilités patrimoniales et touristiques
- Recul par rapport aux habitations isolées
- Choix des points depuis lesquels effectuer des photomontages
- Dimensionnement du parc éolien et choix des implantations

➤ Évaluation de l'impact sur le paysage environnant une fois l'implantation déterminée, via la réalisation de photomontages notamment.



BUREAU
D'ÉTUDES
CHOISI :



Différentes variantes
d'implantation des
éoliennes étudiées



DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES

Aire d'étude éloignée :

Zone à ~ 25km autour de la zone d'implantation potentielle. Elle renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité.

Aire d'étude rapprochée :

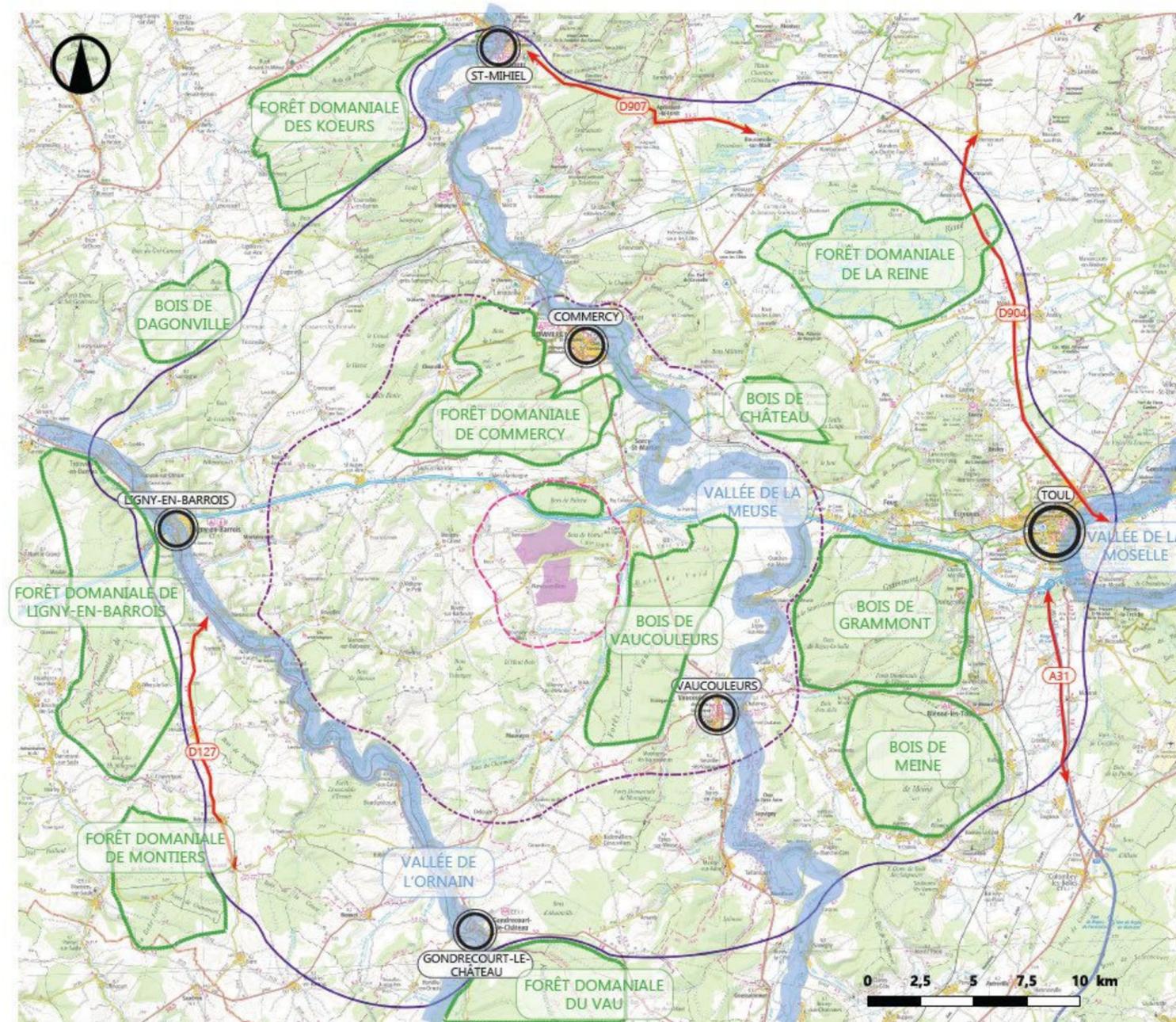
Zone tampon à ~ 10km autour de la zone d'implantation potentielle.

Aire d'étude immédiate :

Zone tampon de ~ 1,9km autour de la zone d'implantation potentielle.

Paramètres pris en compte :

- Relief (lignes de crêtes, vallées, plateaux, etc.)
- Relevé des principaux masques végétaux (forêts, bosquets, etc.)
- Etude de l'occupation du sol
- Paramètres maximisants pour le parc : 6 éoliennes de 230 mètres implantées de la manière la plus défavorable sur le site d'étude, au regard des premiers enjeux patrimoniaux et paysagers relevés

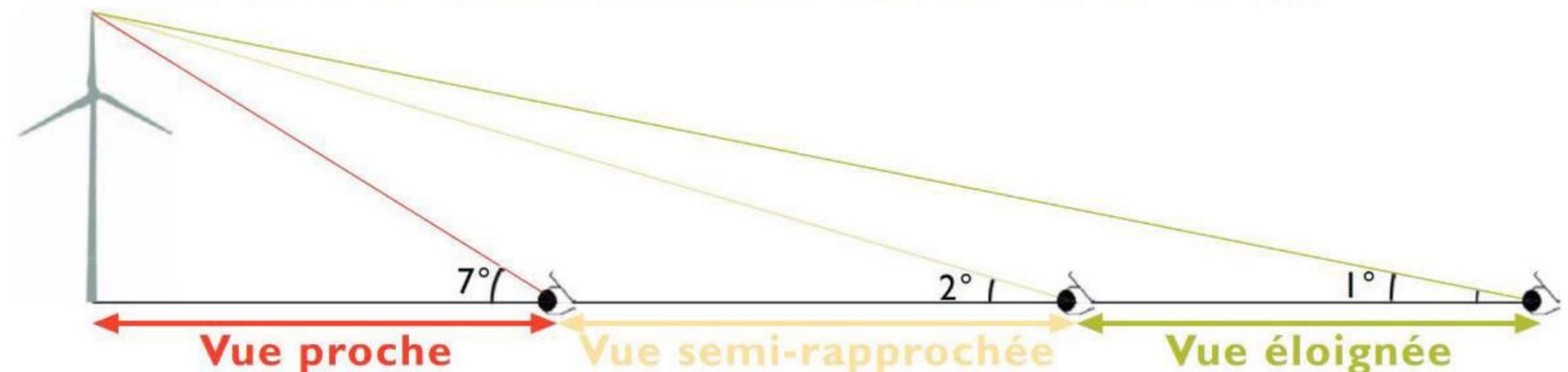


Aires d'étude adaptées



Mai 2022

Sources : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



ENJEUX, SENSIBILITÉS & CHOIX DES POINTS DE VUE

Choix des points de vues pour les photomontages :

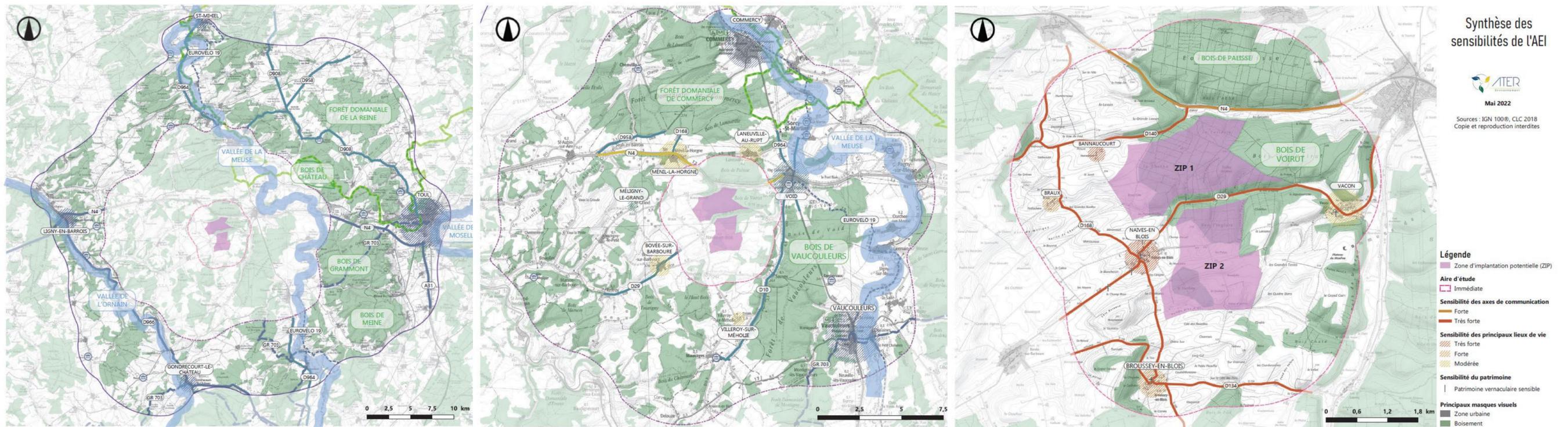
➤ Ils sont définis à partir des enjeux (état actuel du territoire) et des sensibilités (potentialité de percevoir le futur projet) évalués.



➤ Il doivent permettre :

- D'évaluer les impacts aux abords immédiats du projet ;
- D'évaluer l'impact du projet sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial ;
- D'évaluer l'impact du projet au regard des effets cumulatifs qu'il induit en lien avec les autres parcs.

💡 Certains points de vue peuvent être choisis parce qu'ils ne présentent justement pas de vue directe sur le parc éolien. Dans ce cas, ils servent par exemple d'argumentaire précisant une absence de visibilité depuis un site patrimonial présentant des enjeux importants vis-à-vis de l'éolien.



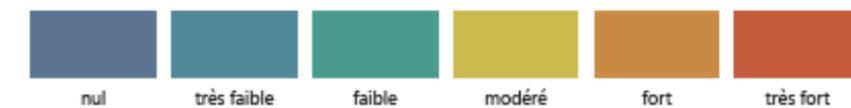
PHOTOMONTAGES & ÉVALUATION DES IMPACTS

Impacts :

Un impact se caractérise par le croisement d'un enjeu et d'un effet (porté par le projet éolien).
Dans le cadre d'un projet éolien, l'effet est la conséquence objective du futur parc sur le paysage.
L'impact est alors la transposition de cet effet sur une échelle d'enjeux.

Critères mobilisables pour l'évaluation des impacts :

- Ouverture des paysages, ampleur du paysage et rapport d'échelle
- Cohérence avec les lignes de force des paysages et l'ambiance paysagère.
- Mutation paysagère générée par le projet
- Présence et concurrence visuelle.



L'impact sur chaque point de vue est évalué suivant l'échelle suivante :

AVANT



APRÈS



LISTE DES POINTS DE VUES

N°	TITRE	THEME1	THEME2	ESTO_L93	NORDO_L93
Aire d'étude éloignée					
1	Vue sur la vallée de la Meuse au sud de Commercy au croisement de la D171b et la D964	Axes	Paysages particuliers	885211.8615642213	6866451.525834511
2	Vue depuis le GRP Val de Meuse sur l'2tang de Ronval au sud-est de St-Mihiel	Tourisme	Paysages particuliers	890575.1403217443	6863001.663157794
3	Vue depuis la D958 en direction de Gironville sous les Côtes	Paysages particuliers	Axes	897277.9393911597	6859875.701756857
4	Vue depuis la voie ferrée à l'ouest de Foug	Axes	Lieux de vie	903562.5231161738	6846611.012172145
5	Vue depuis la D966 à l'est de Gondrecourt-le-Château	Axes	Lieux de vie	888136.6191039926	6826476.50277094
6	Vue depuis la D966 entre Baudignécourt et Houdelaincourt	Axes	-	882008.9578230721	6831846.564102473
7	Vue depuis la N4	Axes	-	874662.4275113823	6846553.933320755
Aire d'étude rapprochée					
8	Vue depuis l'entrée de Commercy sur la D966	Lieux de vie	Axes	889368.0081553005	6855292.735581911
9	Vue depuis l'entrée ouest de Laneuville-au-Rupt au nord du Bois de Palisse depuis la D184	Lieux de vie	Axes	889791.4695432805	6847860.139160115
10	Vue sur l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul depuis l'entrée nord d'Euville sur la D8	Patrimoine	Lieux de vie	893133.0421220871	6853869.425276605
11	Vue depuis le clocher de l'église Saint-Pierre de Ville-Issey	Patrimoine	-	894019.3874375004	6851232.229461341
12	Vue depuis l'entrée nord de Void sur D964	Lieux de vie	Axes	892822.8438739501	6847004.405876787
13	Vue sur la vallée de la Meuse depuis la D36	Paysages particuliers	Axes	899860.0186577073	6843051.904719084
14	Vue depuis le canal de Marne sur la D10 à l'entrée est de Sauvoy	Lieux de vie	Axes	891895.1082012277	6840872.643504598
15	Vue sur Vaucouleurs depuis la D960	Lieux de vie	Axes	898093.5954826495	6838014.1586289415
16	Vue depuis le GR703 au croisement avec la D960	Tourisme	Axes	891127.7320356366	6834341.392045774
17	Vue depuis la D168 au nord de Villeroy-sur-Méholle	Axes	-	889086.3669814477	6839006.316897078
18	Vue depuis la D194 au nord-ouest de Mauvages	Axes	-	887829.0372594252	6836432.872479308
19	Fig. 88 : Vue depuis la D134 au niveau de la sortie sud-est de Bovée-sur-Barboure.	Axes	Lieux de vie	885400.6173780056	6841004.006377221
20	Vue depuis la D166	Effets cumulés	-	881656.3999239329	6838755.989562532

LISTE DES POINTS DE VUES

21	Vue depuis la D170	Axes	Paysages particuliers	880061.8373461909	6844203.105744062
22	Vue depuis la D189	Effets cumulés	Axes	876139.2968772588	6843419.52927524
23	Vue sur la N4 depuis la D170	Axes	-	881871.125363157	6847896.25534641
24	Vue depuis la D139	Axes	Paysages particuliers	878839.2830690767	6850281.273758458
25	vue depuis la D958	Axes	Paysages particuliers	884926.1198506283	6849099.541774658
26	Vue depuis la D12b à l'est de Malaumont	Axes	Paysages particuliers	884725.9186500212	6856177.564221561
27	Vue depuis la D168 en direction de Menil-la-Horgne	Paysages particuliers	Axes	886225.6076436567	6848913.293991062
Aire d'étude immédiate					
28	Vue depuis la N4	Axes	-	890096.0180363243	6846046.649951288
29	Vue depuis la D29	Axes	Paysages particuliers	890903.4962121045	6844519.660793933
30	Vue depuis la sortie ouest de Vacon sur la D29	Lieux de vie	Axes	891429.4793664254	6844152.625259487
31	Vue depuis la D134	Axes	Paysages particuliers	889826.2772520211	6840664.422674063
32	Vue depuis l'entrée de Broussey-en-Blois sur la D134	Lieux de vie	Axes	888160.3605948519	6840663.512668607
33	Vue depuis la D134	Paysages particuliers	Axes	887742.66808995	6841437.927312774
34	Vue depuis la D29 en direction de Naives-en-Blois	Patrimoine	Axes	887027.479634298	6842631.702805178
35	Vue depuis la sortie nord-est de Naives-en-Blois depuis la D29	Lieux de vie	Axes	887810.690997884	6843486.197929588
36	Vue depuis la D168 entre Naives-en-Blois et Braux	Axes	Lieux de vie	886557.0068128724	6843754.649539488
37	Vue sur la ferme de Bannaucourt sur la D168	Lieux de vie	Axes	886012.2168791012	6844754.593869489
38	Vue depuis la D168 avant l'intersection avec la D140	Paysages particuliers	Axes	885654.8880695334	6845490.029946566
39	Vue depuis la D140 au croisement avec la route menant à la ferme de Bannaucourt	Axes	Lieux de vie	886705.0343672615	6845426.784567284
40	Vue depuis la route menant au Ménil-la-Horgne	Axes	-	887584.7063093204	6846750.08416978



04

ÉTAPES À VENIR

ÉTAPES À VENIR

Calendrier prévisionnel, dépendant notamment des décisions qui seront prises par cette commission

- > Lancement des études acoustiques.
- > Lancement de la campagne de photographies.
- > Réflexion sur l'implantation
- > Travail avec l'ONF pour le dossier de défrichement
- > Dépôt du dossier d'autorisation environnementale à la préfecture.

ÉTÉ 2022

> Envoi d'une seconde lettre d'information aux habitants de la commune.

> Définition des points depuis lesquels effectuer des photomontages et des mesures acoustiques.

AUTOMNE 2022

PROPOSITION COMMISSION N°2

Date pressentie :
Août - septembre 2022 ?

Ordre du jour :

- Actionnariat ?
- Réflexion sur l'implantation ?
- ...

DÉBUT 2023

> Validation de l'implantation par la commission, en concertation avec les parties prenantes du projet

> Lancement de la phase d'étude des impacts (environnementaux, paysagers et acoustiques) et du dossier de défrichement

ÉTÉ 2023

-----INFORMATION CONTINUE EN PARALLÈLE DES ÉTAPES TECHNIQUES DU PROJET-----



Léa LEMERCIER

Chef de projets éoliens Grand Est

lealemercier@groupevaleco.com

06 44 30 84 68

Cyprien BOURGET

Chargé de Développement Territorial Eolien Est

cyprienbourget@groupevaleco.com

07 50 69 96 38

Gaspard JULIER

Assistant Chef de projets éoliens Grand Est

gaspardjulier@groupevaleco.com

Guillaume CALLET

Assistant Chargé de Développement Territorial Eolien Est

guillaumecallet@groupevaleco.com

